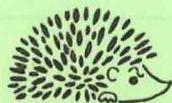


LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N° 8 15 SEPT 84

SOMMAIRE

EN BREF	P: 2
EDITORIAL	P: 3
FAUNE : LES SAPEURS POMPIERS ET LES CHAUVES SOURIS	P: 4
ZOOS ITINERANTS	P: 4
CONVENTION DE WASHINGTON	P: 5
CHASSE : OUVERTURE DE LA CHASSE - PIEGES A POTEAU	P: 5/6
A PROPOS D'UN OUVRAGE DE L. DUHAUTOIS	P: 6
FORET : LA GRAPHIOSE DE L'ORME	P: 6/7
AMENAGEMENT : TERRE ADELIE , LA DECEPTION DE P.E. VICTOR.....	P: 7/8
CARRIERES	P: 8
TOURISME : DE L'INUTILITE DU RESEAU	P: 8
EAU : AGENCES ET COMITES DE BASSIN	P: 8
RESEAU EDUCATION : REUNIONS TECHNIQUES	P: 9
VIE ASSOCIATIVE : CONSEIL NATIONAL - GRILLE DES SALAIRES	P: 10/11
EUROPE : AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	P: 12
CEE: DEBAT D'URGENCE SUR LE TRANSPORT MARITIME	P: 12
BRITISH TRUST FOR CONSERVATION VOLONTEERS.....	P: 13
MONDE : CATASTROPHES NATURELLES	P: 14
COLLOQUES	P: 15
PUBLICATIONS	P: 15
STAGES	P: 16
DERNIERE MINUTE	P: 17
NOUVEAUX PRODUITS	P: 18



en bref

LE NOUVEAU BUREAU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 16 SEPTEMBRE, A ÉLU POUR 2 ANS, UN NOUVEAU BUREAU. IL EST AINSI COMPOSÉ :

Président :	Jean Pierre RAFFIN
Vices-Présidents :	Josette BENARD Germaine RICOU Charles TOUZAN
Secrétaire Général :	Jean Patrick LE DUC
Secrétaires Généraux Adjoints :	Daniel BEGUIN Pierre DELACROIX
Trésorier :	Bernard SERVAIS
Trésorier Adjoint :	Pierre DAVANT

LA LETTRE DU HERISSON

Dates d'impression jusqu'à Janvier 1985

les lundis

17 septembre
1 Octobre
15 Octobre
5 Novembre
19 Novembre
3 Décembre
17 Décembre
7 Janvier 1985
21 Janvier

Les articles pour la publication immédiate doivent nous parvenir au plus tard le jeudi précédant la date d'impression.

Tous les articles qui nous parviendront après cette date limite ne seront publiés que dans le numéro suivant.

UNE BONNE IDEE

Les Amis des Renards et autres puants (ARAP) viennent de faire un don de 800,00 F à la FFSPN pour l'aider dans ses actions "chasse".

—éditorial—

CHERS AMIS,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFSPN M'A, HIER, RENOUVELÉ SA CONFIANCE EN ME RÉÉLISANT PRÉSIDENT. JE N'AVAIS PAS SOLLICITÉ CET HONNEUR MESURANT DES RESPONSABILITÉS QUI M'ONT INCOMBÉ CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, CELLES QUI M'ATTENDENT ET LES SACRIFICES IMPORTANTS QUE CELA IMPLIQUE. DANS LA VIE FAMILIALE, LA VIE PERSONNELLE ET LA VIE PROFESSIONNELLE.

JE M'EFFORCERAI DE CONTINUER DE DÉFENDRE EN VOTRE NOM LES IDÉES QUI NOUS RASSEMBLENT, MAIS CELA NE DÉPEND PAS QUE DE MOI. CELA DÉPEND AUSSI DE VOUS, SANS UN ÉCHANGE CONSTANT ENTRE CEUX QUI CONSTITUENT À TOUS LES NIVEAUX LA FFSPN, SANS UNE VIE PLUS INTENSE DU TISSU ASSOCIATIF QUE NOUS FORMONS, LE PRÉSIDENT DE LA "FÉDÉ" N'EST RIEN.

JE N'AI PAS DE RECETTES À PROPOSER, MAIS JE ME PERMETS DE VOUS SOUMETTRE DEUX RÉFLEXIONS:
- L'UNE CONCERNE LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN
- L'AUTRE UNE POLITIQUE PERMETTANT D'OUVRIR À UN PLUS VASTE PUBLIC L'AUDIENGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE.

À MON SENS, CES LIENS ENTRE LES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN NE PEUVENT S'ÉTABLIR, S'ENTRETIENIR, ET SE RENFORCER SI LES MILITANTS "DE BASE" DES ASSOCIATIONS NE SONT PAS INFORMÉS DE CE QUI SE PASSE AU DELÀ DU CHAMP CLOS DES ACTIVITÉS DE "LEURS" ASSOCIATIONS.

NOTRE DIVERSITÉ EST UNE RICHESSE, ENCORE FAUT-IL QU'ELLE SOIT ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE. JE SUIS FRAPPÉ, ET CE N'EST PAS LA PREMIÈRE FOIS QUE JE LE DIS OU L'ÉCRIS, DU PEU DE PLACE (VOIRE DE L'ABSENCE) QUI EST RÉSERVÉ DANS DE TROP NOMBREUX BULLETINS OU REVUES D'ASSOCIATIONS DE LA FFSPN AUX INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS, LES RÉALISATIONS DES AUTRES ASSOCIATIONS ET DE LA FFSPN (COMBIEN D'ASSOCIATIONS FERONT-ELLES PARAÎTRE CE MESSAGE DANS LEURS PUBLICATIONS ?)

ENFIN, IL ME SEMBLE INDISPENSABLE QUE LES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN AGISSENT CONCRÈTEMENT, ENTREPRENNENT DES CHANTIERS. CERTAINS LE FONT DEPUIS LONGTEMPS (MAIS PENSENT-ELLES À FAIRE BÉNÉFICIER LES AUTRES DE LEUR EXPÉRIENCE)? IL Y A LÀ, J'EN SUIS PERSUADÉ UN DOMAINE QUI PEUT ATTIRER UN PUBLIC NOMBREUX, AU DÉPART NON MOTIVÉ, QUI PUISSE ENSUITE VENIR GROSSIR NOS RANGS.

VOUS TROUVEREZ DANS CE NUMÉRO DE LA LETTRE DU HÉRISSE, RELATION D'UNE EXPÉRIENCE BRITANNIQUE. ELLE EST À MÉDITER.

BON COURAGE.

JEAN PIERRE RAFFIN

LES SAPEURS POMPIERS ET LES CHAUVES SOURIS

Les sapeurs pompiers sont spécialement chargés des secours et de la protection contre les incendies, les périls ou les accidents de toutes natures, menaçant la sécurité publique (article R 352-1 du Code des Communes). La diversité des missions que leur confèrent les textes introduit chez eux la spécialisation indispensable pour s'adapter aux situations et les résoudre.

Toutefois, dans un certain nombre de cas, les Sapeurs Pompiers peuvent être appelés à sauver des animaux en détresse : le plus souvent il s'agit d'animaux domestiques, plus rarement d'animaux sauvages (à titre d'exemple, en 1982, les Sapeurs Pompiers ont effectué 188.405 interventions qui touchaient aux animaux).

C'est ainsi qu'ils peuvent être appelés à traiter un problème de chauves-souris (sauvetage, déménagement d'une colonie, particuliers gênés par des chauves-souris, etc..). Il convient de préciser que ce genre d'intervention ne présente pas un caractère d'urgence et qu'une négociation peut être engagée avec le particulier qui demande ce type d'intervention pour la reporter à un moment où sont réunies les conditions optimales.



Les chauves-souris, qui sont des animaux protégés par la loi de 1976 relative à la protection de la nature et l'arrêté ministériel du 17 Avril 1981, ne présentent pas de risque pour la santé humaine directement (morsures) ou indirectement (transmission de maladie par exemple), toutefois, un certain nombre de précautions préalables doivent être prises :

-précautions administratives : des autorisations spéciales sont nécessaires pour manipuler et transporter les chauves-souris. Ce sont des espèces protégées dont la capture et le transport sont interdits. Les formulaires pour demander des dérogations à des fins scientifiques sont à demander au Ministère de l'Environnement.

- précautions techniques :

* avant tout, s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une colonie de mise bas (facile à identifier par la présence des petits aux mois de mai, juin, juillet, août)

*en hiver : un animal dérangé en hibernation (janvier/février) peut mourir. Dans ces deux cas différer le sauvetage.

*effectuer toute opération de sauvetage de préférence à la tombée de la nuit de façon à relâcher le plus rapidement possible les animaux.

*quelques conseils pratiques :

- . se munir de gants pour éviter les morsures,
- . manipuler les animaux au minimum et avec la plus grande précaution (squelettes et ailes très fragiles),
- . placer les animaux dans une boîte en carton préalablement percée de quelques petits trous pour laisser passer l'air,
- . vérifier que tous les individus ont été récupérés et reboucher les ouvertures par lesquelles ils pouvaient pénétrer dans l'immeuble,
- . relâcher les animaux le plus rapidement possible, dans un lieu propice (forêt, carrière, etc) à la tombée de la nuit,
- . ne pas nourrir les animaux.

Des associations locales peuvent vous aider ou vous conseiller utilement sur les chauves souris; il en existe peut être une dans votre secteur professionnel. Contactez-les par l'intermédiaire des DRAE ou en téléphonant à SVP chauves souris , tél (76) 42.64.08

ZOOS ITINERANTS....

UN NOUVEAU-NÉ...

Une nouvelle exposition d'Américan Expo vient de faire son apparition et prospecte les mairies pour obtenir des emplacements.

Il s'agit de :

AMERICAN EXPO

Les reptiles du monde

Responsable: Jean Pierre BOUCHE

BP 86

33100 BORDEAUX BASTIDE.

Toute information sur cette nouvelle exposition, totalement illégale, sera la bienvenue.

En cas de découverte d'une exposition itinérante de reptiles ou de l'exposition "Américan Expo" "Les oiseaux du Monde", appelez de TOUTE URGENCE la FFSPN au (1) 336.79.95

.../

CONVENTION DE WASHINGTON

De nouveaux pays sont devenus parties à la Convention de Washington :

	Date d'entrée en vigueur
BELGIQUE	1 Janvier 84
ALGERIE	21 Février 84
LUXEMBOURG	12 Mars 84
TRINITE & TOBAGO	18 Avril 84
BENIN	28 Mai 84
PAYS BAS	18 Juillet 84

Une nouvelle espèce a été ajoutée à l'annexe I. Il s'agit du grand Panda (*Ailuropoda melanoleuca*) (date d'effet: 14 Mars 84)

chasse

OUVERTURE DE LA CHASSE

Comme chaque année, les chasseurs ont fait le 4 septembre dernier leur conférence de presse d'ouverture de la chasse.

La présentation du Petit "Livre Vert du chasseur" (consacré au sanglier cette année), de l'action de la Fondation Nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage (celle à laquelle chaque chasseur donne une cartouche par an, pardon, l'équivalent d'une cartouche) et l'état du gibier ont constitué le menu.

Dans le cadre de ce dernier thème, un document présentait la situation nationale, puis région par région.

Deux extraits nous semblent intéressants :

"(...)

CANARDS

Il s'agit essentiellement de la reproduction du canard colvert sauvage sur notre territoire national. Il faut toutefois noter que depuis que la chasse du gibier d'eau est fermée en mars, d'autres espèces nichent de plus en plus nombreuses dans nos marais (notamment sarcelles d'été, souchets et milouins) mais n'atteignent pas en densité, loin de là, l'omniprésence du canard colvert. (...)"

NDLR: Dans 10 ans, quand la chasse au gibier d'eau ouvrira partout le 1er septembre, ils écriront la même chose.

Ce printemps 1984 n'a pas été favorable à la reproduction du colvert. Bien que robustes et bien adaptés, les jeunes sont nés très tôt en saison et ont subi des pertes considérables (froid et manque de nourriture). Les "deuxièmes couvées" n'ont pas été non plus très bonnes et les canards nés ainsi tardivement et en petit nombre n'ont pas permis une ouverture très satisfaisante en juillet, sauf dans quelques rares régions. Peu de passages de migrateurs avant le 15 Août. C'est donc, répétons-le, pour les colverts ayant nidifié sur le territoire français une année plutôt médiocre. Si l'automne et l'hiver sont favorables aux mouvements migratoires, les sauvagins pourront peut-être connaître des compensations à leur déception de ce début de saison.

NDLR : cela n'a pas empêché le report de l'ouverture du 14 juillet.

Pour la région Ouest, on trouve ceci :

"(...)

CANARDS

Pas très bonne reproduction ou très moyenne dans toute la région. Un seul département satisfait La Vendée (...)"

NDLR : Il faut préciser que la Vendée est un des rares départements de la région à ouvrir la chasse au gibier d'eau le 18 septembre, mais il ne doit y avoir aucun rapport.

PIEGES A POTEAU

BIEN QUE L'USAGE DES PIEGES A POTEAU SOIT INTERDIT DEPUIS LONGTEMPS, CES ENGINES SONT TOUJOURS MIS EN VENTE. LE CHEF DU CABINET DE MME HUGUETTE BOUCHARDEAU S'EXPLIQUE A CE SUJET.

"Vous avez appelé l'attention de M. ROCARD, Ministre de l'Agriculture, sur le fait que l'interdiction d'utiliser les pièges à poteau est rendue partiellement inopérante par le fait qu'ils peuvent encore être mis librement en vente.

Les questions de faune sauvage étant dans les attributions de Mme BOUCHARDEAU, Ministre de l'Environnement, votre correspondance nous a été transmise.

Il est certain que l'interdiction de commercialiser ces engins est à la fois logique et souhaitable.

.../

.../

Elle pose cependant des problèmes de droit qu'il ne faut pas sous-estimer, car contraire au principe de la liberté du commerce.

En conséquence, Mme BOUCHARDEAU a entrepris, en liaison avec M. CREPEAU, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, l'examen des conditions dans lesquelles ce problème pourrait trouver une solution.

Il y a lieu de penser que celle-ci pourrait intervenir dans un délai assez proche."

Le Chef de Cabinet
Geneviève ANCEL

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE L. DUHAUTOIS SUR LES HERONS PALUDICOLES (1)

Félicitations L. DUHAUTOIS pour l'excellent travail réalisé sur le statut de quelques Ardéidés de notre pays (héron pourpré, butor étoilé et blongios nain).

Répartition géographique, importance des effectifs, évolution des populations, menaces directes et indirectes pesant sur l'espèce, mesures de protection à envisager.... l'auteur trace un tableau précis concernant le statut des trois espèces citées.

Mais nous voudrions attirer l'attention sur l'une des causes de perturbation : l'ouverture de la chasse aux oiseaux d'eau en juillet/août...comme ce fut le cas cette année dans 53 départements!

Citons L. DUHAUTOIS :

p 15, souhait de la "disparition de l'ouverture anticipée de mi-juillet pour le gibier d'eau".

p 18, "perturbations dues à l'ouverture de la chasse au gibier d'eau" et, un peu plus loin, l'auteur demande "l'absence d'ouverture de la chasse jusqu'au 15 août".

p 34, en conclusion générale, L. DUHAUTOIS évoque les 3 raisons qui font chuter les effectifs des hérons, la première étant la "pression cynégétique directe insupportable sur les zones humides en raison de l'augmentation continue de la chasse au gibier d'eau et des périodes trop longues en fin d'hiver et en été"

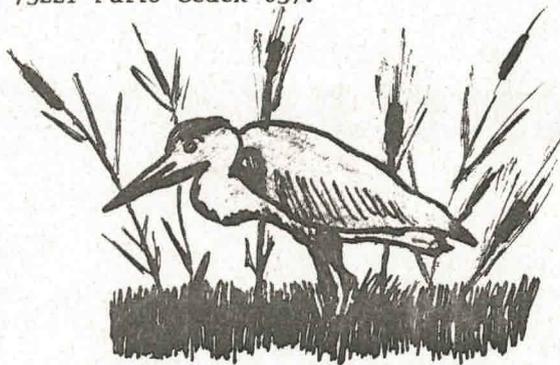
p 35, il demande la "disparition des fermetures tardives et surtout des ouvertures anticipées au gibier d'eau"

Ouvrir la chasse en juillet/août est un non-sens biologique car la plupart des espèces chassables ont encore des oeufs ou des jeunes non volants, mais la chasse à cette époque de l'année perturbe aussi les espèces protégées, hérons en particulier.

Souhaitons que Mme le Ministre de l'Environnement tienne compte des conclusions de cet ouvrage et qu'elle décide, pour 1985, que les dates d'ouverture de la chasse ne soient pas fixées avant le 15 Août !

Serge BOUTINOT
Vice président du ROC

(1) L. DUHAUTOIS- hérons paludicoles de France: statut 1983 (SNPN, 57, rue Cuvier BP 404 - 75221 Paris Cédex 05).



forêt

LA GRAPHIOSE DE L'ORME

En quelques années, la maladie hollandaise de l'orme ou graphiose s'est étendue à toute la France. Aucune région n'est épargnée, mais les dégâts les plus spectaculaires apparaissent là où l'orme représentait un fort pourcentage des feuillus comme dans les haies de Basse-Normandie.

Trois acteurs interviennent dans cette maladie:

- un champignon, CERATOCYSTIS ULMI (ancien GRAPHIUM ULMI)

- un insecte, le SCOLYTE (2 espèces)

../

.../

- l'orme (genre *ULMUS* avec diverses espèces et de nombreux hybrides)

Le champignon se développe dans les vaisseaux du bois d'orme et provoque la formation d'excroissances, les Thylles, qui bloquent la circulation de la sève brute. La branche correspondante se dessèche et meurt.

Les scolytes creusent pour leur reproduction des galeries, sous l'écorce de l'arbre et transportent les spores du champignon d'un arbre à l'autre.

La lutte contre la graphiose, sans solution médicale jusqu'à ce jour, porte sur les trois acteurs.

La lutte contre le champignon se fait par des fongicides, des bactéries ou d'autres champignons antagonistes.

Les fongicides sont parfois efficaces. Mais le traitement prend du temps, coûte cher et demande à être régulièrement renouvelé. Il n'est envisageable que pour des arbres d'ornement et sans succès assuré !

Plusieurs bactéries secrètent des toxines qui bloquent le développement du champignon, *PSEUDOMONAS SYRINGAE*, agent du feu du lilas, est efficace, mais sa commercialisation envisagée aux USA (STROBEL et LANIER) se heurte encore à des difficultés pratiques. *BACILLUS POLYMYXA* apparaît également efficace au laboratoire, son expérimentation sur le terrain est en cours depuis deux ans (GEMBLOUX CREPAN).

Les champignons antagonistes de *CERATOCYSTIS ULMI* sont *TRICHODERMA VIRIDAE* et *TRICHODERMA HARZIANUM*

utilisés dans différents pays avec succès sur quelques années, il semble que leur efficacité à long terme soit actuellement remise en cause.

La lutte contre les scolytes se fait en utilisant des phénomènes qui les attirent sur des "pièges", Technique coûteuse actuellement et aux résultats limités, elle ne présente qu'une voie de recherche.

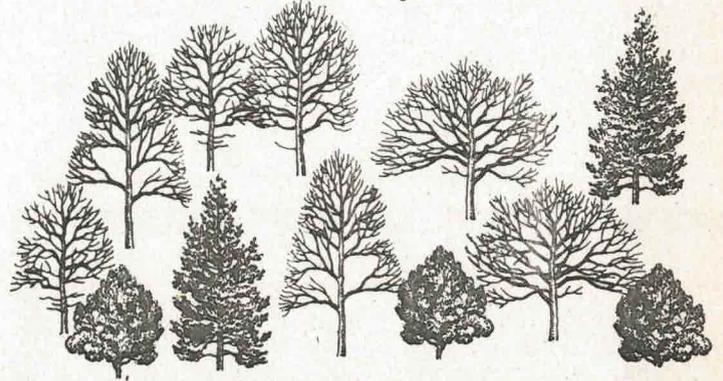
Enfin, des arbres affaiblis sont beaucoup plus sensibles que des arbres sains et offrent moins de résistance.

Dans la mesure du possible, il faut donc éviter les blessures ou les colmater immédiatement. De même, en période de sécheresse, il faut arroser les arbres.

En outre, dès les premiers symptômes de maladie, les branches séchées doivent être coupées

et brûlées. Si l'arbre est très atteint, ne pas hésiter à le couper, d'autant que les rejets de souche sont en général exempts de maladies pour plusieurs saisons. Une façon de gagner quelques années au cours desquelles on peut espérer que la maladie régresse ou qu'un remède efficace soit trouvé.

Josette BENARD



aménagements

TERRE ADELIE

LA DÉCEPTION DE PAUL-EMILE VICTOR

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À VICHY, LA FFSPN A DÉCERNÉ L'UN DES PRIX CHARDON À PAUL EMILE VICTOR, POUR AVOIR SOUTENU LE PROJET DE PISTE D'AÉROPORT À POINTE GÉOLOGIQUE EN TERRE ADELIE. LE 4.9, LA FFSPN A REÇU UNE LETTRE DE BORA BORA DANS LAQUELLE PAUL-EMILE VICTOR EXPRIME SA VIVE DÉCEPTION.

" J'accuse réception de votre lettre du 6 Juin 1984 m'annonçant que la Fédération m'a attribué pour 1984, l'un des deux prix Chardon (je serais curieux de savoir qui est l'heureux récipiendaire de l'autre).

De tous les prix (depuis le lycée), grands prix, médailles (d'or, d'argent, bronze et certificats sur papier parchemin) et décorations (plus nombreuses à l'étranger qu'en France), le prix que vous m'attribuez est, sans aucun doute, le plus original. Il prendra une place de choix dans le tiroir où se sont accumulés toutes les autres distinctions.

Je dois cependant formuler un regret : c'est de vous être basés, pour cette attribution sur des opinions diverses, sans avoir d'abord cherché à savoir pourquoi, après 22 ans de lutte personnelle pour la défense de la nature, de

.../

.../

l'homme et de son environnement (j'ai commencé en 1962 avec Louis ARMAND), j'ai, cette fois-ci et malgré les "risques" que je connaissais, de me faire mal voir (la preuve en est le prix Chardon), pris la défense du projet de piste d'atterrissage en Terre Adélie.

Lorsque les esprits seront calmés, que les chiffres exacts et les faits précis seront connus, votre opinion changera, car vous êtes des gens honnêtes que je connais bien et à qui j'envoie mon meilleur souvenir."

Paul-Emile VICTOR.

carrières

Différentes informations nous laissent penser qu'en application de la dernière loi de décentralisation, les commissions départementales seraient supprimées.

Nous n'avons pu encore avoir confirmation de ce fait.

Le Ministère de l'Industrie aurait envoyé une circulaire aux préfetures.

Toute information sur ce sujet est souhaitée d'urgence, et surtout :

- copie de la circulaire citée ci-dessus
- fonctionnement des commissions des carrières depuis le 1er juillet 84.

J.P. LE DUC

tourisme

DE L'INUTILITE DU RESEAU

Les problèmes locaux posés par le tourisme et les loisirs concernent-ils seulement les activités motorisées : moto-verte, 4x4, ULM ?

C'est l'impression qui ressort de la lecture du courrier que les associations adressent au réseau.

Trois explications sont possibles :

soit le courrier traduit la réalité de la situation
soit les observateurs de terrains ont une sensi-

bilité sélective et/ou ne pensent pas à l'esprit potentiel du réseau,
soit les militants protecteurs estiment que le réseau ne peut apporter aucune aide efficace.

Les conclusions s'imposent :

1ère hypothèse : le tourisme n'exerce pas de pression majeure sur les milieux d'accueil, il faut revoir les résultats de notre AG 82 à AUCH.

2e hypothèse : il faut améliorer le réseau d'informateurs

3e hypothèse: le réseau n'a plus de raison d'être

DE VOS REMARQUES DEPENDRA L'AVENIR DU RESEAU

eau

AGENCES ET COMITES DE BASSIN

L'attention des associations est attirée sur un problème doublement urgent :

1/ l'assiduité des représentants des associations de protection de la nature au sein des agences de bassin et comité de bassin n'a toujours pas été à la hauteur des responsabilités prises par notre mouvement dans ces instances. Certes, nous siégeons à titre de titulaires ou à titre de suppléants à des postes qui n'ont qu'un rôle consultatif ! Il importe cependant d'être présent d'une manière très régulière (Conseil d'Administration dans quelques cas, comité de bassin la plupart du temps et toujours les commissions géographiques d'autres instances consultatives "ad hoc").

2/A l'occasion de l'application de la loi réformant celle de 1966 sur la composition du conseil d'administration des agents financiers de bassin - un décret est en préparation - il appartiendra aux associations de se manifester auprès des directeurs d'agences (en pratique) et auprès des Commissaires de la République chargés de la Région du siège de l'Agence (officiellement) pour obtenir au moins un poste de plus au titre des "représentants des usagers et de personnes compétentes".

Charles TOUZAN

réseau éducation

REUNIONS TECHNIQUES

JEUX et PEDAGOGIE de l'ENVIRONNEMENT

FORMATION des FORMATEURS (SCOLAIRE)

Chateau de MONTLOSIER . (Siège du Parc des Volcans)	Lieu :	CIE St BONNET de TRONCAIS
Suzan COUDEL - Nicole NOWICKI	Animateur :	Simone AUCLAIR
Vend. 26 Oct. (Soir) au Dim. 28 Oct. (midi)	date :	Lundi 29 oct. 10 h au vend. 2 Nov.inclus
15: priorité accordée aux candidats aux 2 stages-accompagnateurs possibles	Nombre de place :	20
130 F du dîner de vendredi au déjeuner de dimanche inclus- chèque à l'ordre d' "Espaces et Recherches"	coût :	500 F chèque à l'ordre de l'ATENA
auprès de Lionel FEUILLAS Espaces et Recherches 15240 ANTIGNAC	Inscription:	auprès de Simone AUCLAIR- COA - HYDS 03600 COMMENTRY
de Clermont -Ferrand, prendre la route de Tulle jusqu'à RANDANE, ensuite suivre les flèches "siège du Parc des Volcans"	accès : voiture	de TRONCAIS direction CERILLY et suivre les flèches (Arrangements possibles pour transfert du lieu du 1er stage au second)
Paris (13h39) Clermont Ferrand (17h42) Nîmes (13h47) Clermont (18h45) participants attendus à ces seuls trains.	train	train le 28.X. Paris (19h) St Amand Montrond (21h49)

BULLETIN D'INSCRIPTION "JEU"

A renvoyer à L. FEUILLAS - Espaces et Recherches- 15240 ANTIGNAC

NOM : Prénom : ADRESSE :

Association:

Participera au stage "Jeux et pédagogie de l'environnement" :

J'arriverai en voiture directement au château de Montlosier

en train à Clermont à

.....

Ci-joint un chèque de 130 F à l'ordre d'Espaces et Recherches

BULLETIN D'INSCRIPTION "FORMATEURS"

A renvoyer à S. AUCLAIR - COA - HYDS - 03600 COMMENTRY

NOM : Prénom : ADRESSE :

Association :

Participera au stage "formation de formateurs (scolaire)"

J'arriverai en voiture au CIE

en train à 21 h 49) ST AMAND

Ci-joint chèque de 500 F à l'ordre de l'ATENA

VIENT DE PARAITRE : LA CHAMBRE DES LORDS DEMANDE UNE MEILLEURE INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DANS L'ENVIRONNEMENT.

L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT NE DEVRAIENT PLUS ETRE CONSIDERES SEPAREMENT; CES DEUX CONCEPTS SONT ETROITEMENT IMBRIQUES ET LES DECISIONS POLITIQUES DOIVENT REFLECTER CE LIEN. TELLE EST LA RECOMMANDATION PRINCIPALE EMANANT D'UN RAPPORT RECENTMENT PUBLIE PAR LE COMITE SPECIAL DE LA CHAMBRE DES LORDS BRITANNIQUE RESPONSABLE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES, INTITULE AGRICULTURE AND THE ENVIRONMENT". CE RAPPORT PREND COMME POINT DE DEPART UNE ENQUETE APPROFONDIE EFFECTUEE PAR LE COMITE AU SUJET DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE PROPOSE EN MATIERE DE STRUCTURES AGRICOLES, ENQUETE AU COURS DE LAQUELLE DES REPRESENTANTS DES MILIEUX TANT AGRICOLES QU'ECOLOGIQUES ONT ETE CONSULTES.

Les membres du Comité mixte reconnaissant l'importance primordiale de l'agriculture en tant que facteur de l'aménagement du territoire ainsi que le rôle joué par bon nombre d'agriculteurs en tant que gardiens du patrimoine rural. Ils notent cependant l'inquiétude croissante provoquée par la détérioration de la faune et de la flore résultant de pratiques agricoles plus intenses. Le Comité estime que les négociations actuelles sur la réforme de la politique communautaire en matière de structures agricoles offre l'occasion d'une révision plus fondamentale des priorités. A ses yeux, le projet de règlement de la Commission européenne est trop axé sur la production. S'il contient de nombreuses considérations "esthétiques" sur la protection de l'environnement, il ne propose rien qui permette de concrétiser les options nécessaires à cette fin. Ainsi, le règlement ne renferme aucune référence au Troisième Programme d'action communautaire pour l'environnement. Aussi, dans son rapport, le Comité suggère-t-il plusieurs modifications au texte actuel. Parmi celles-ci figure une clarification de la définition du concept de région défavorisée, afin que le soutien financier puisse être accordé non seulement aux régions où la poursuite de l'activité agricole est nécessaire pour des motifs socio-économiques mais également aux régions où des pratiques agricoles moins rentables seraient souhaitables pour des raisons de conservation de l'environnement.

Le Comité spécial estime par ailleurs que la protection de l'environnement doit être une préoccupation nationale et que le Royaume-Uni ne doit dès lors pas attendre d'instructions de la Communauté européenne dans ce domaine.

"Agriculture and the Environment" (20e rapport du Comité spécial de la Chambre des Lords res-

ponsable des affaires européennes) peut être obtenu auprès des librairies au prix de 14,40 livres sterling.

CEE : DEBAT D'URGENCE SUR LE TRANSPORT MARITIME DES DECHETS NUCLEAIRES

LA NOUVELLE ASSEMBLEE EUROPEENNE, QUI SE REUNIT A STRASBOURG DU 10 au 14 SEPTEMBRE, AURA TRES VRAISEMBLABLEMENT UN DEBAT D'URGENCE SUR LE TRANSPORT MARITIME DES MATIERES NUCLEAIRES, A LA SUITE DU NAUFRAGE EN MER DU NORD DU CARGO FRANCAIS "MONT-LOUIS" QUI CONTIENT 30 CONTENEURS REMPLIS D'HEXAFLUORURE D'URANIUM A TAUX D'ENRICHISSEMENT VARIES. DEUX DEPUTES EUROPEENS ECOLOGISTES, M. FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER et PAUL STAES (B), ONT DEPOSE UNE PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A INTERDIRE TOUT TRANSPORT DE MATIERES RADIOACTIVES PAR MER JUSQU'A L'ADOPTION D'UNE REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE ADEQUATE.

Mme Anne-Marie LIZIN (Soc,B), parlementaire européenne, a également demandé au président de la commission parlementaire de l'énergie, M. M. PONIATOWSKI (Lib,F), d'organiser un débat sur les questions commerciales et de sécurité posées par l'accident du cargo "Mont-Louis". Elle a chargé la Commission de Bruxelles de fournir des éclaircissements sur les législations en vigueur.

Le naufrage du cargo "Mont-Louis" a remis à la une de l'actualité le problème du transport maritime des matières radioactives avec tous les risques qu'il comporte. Il aura été surtout l'occasion de constater l'inexistence de législation communautaire dans un domaine où elle s'avère pour le moins indispensable. Il revient de ce fait aux Etats membres de réglementer ce type de transport. Rappelons que la Commission européenne a transmis aux Dix, en mai 1984 (voir Europe Environnement n°s 209 et 210), les résultats d'un rapport élaboré par des experts sur les problèmes posés par le transport des matières radioactives et des déchets nucléaires dans la CEE. Au vu des résultats, les Etats membres ont mis au point une réglementation "appropriée" dans ce domaine mettant en doute l'utilité d'une législation communautaire. Faut-il donc toujours attendre qu'un accident survienne et sensibilise l'opinion publique pour que les responsables communautaires réagissent? On est prêt à le croire, si l'on se souvient de l'épopée, en 1983, des 41 fûts "fantômes" qui contenaient de la terre contaminée par la dioxine de Sévés. Affaire qui a tout de même abouti puisque les Dix ont approuvé, le 28 juin 1984 lors du Conseil "Environnement", une directive CEE régissant les transferts transfrontaliers de déchets dangereux.

LE BRITISH TRUST FOR CONSERVATION VOLONTEERS (BTCV) UN EXEMPLE QUI FAIT RÉVER.....

Issu du Conservation Corps créé en 1959 par le Council of Nature, le BTCV s'est mis en place en 1970 pour répondre à une forte demande de Jeunes (ou de moins jeunes....) désireux d'agir concrètement pour la protection de la nature (nous sommes en Grande Bretagne).

SON BUT ?

Organiser des chantiers de restauration, d'aménagement ou de défense en majeure partie de milieux naturels (mais aussi des chantiers urbains) : nettoyage de rivière, débroussaillages, plantations de haies, constructions de clôtures, etc ; au bénéfice d'associations de protection de la nature, de collectivités locales ou de personnes privées.

SON ORGANISATION

300 groupes locaux dépendant de 15 bureaux régionaux employant 200 permanents.

SON FINANCEMENT

Essentiellement subventions publiques et dons. A titre d'exemple, les grands chapitres des rentrées 1983 ont été :

subventions et dons (chiffres calculés avec comme cours la livre sterling à 11,00 F)

Etat: 2 226 224,00 F
Collectivités locales : 1 786 346,00 F
Fondations et groupes industriels: 1 206 942,00F
Personnes privées : 221 848,00 F

Cotisations des membres - Vente

Cotisations, souscriptions: 171 479,00 F
Ventes (outils, livres, etc) 176 891,00 F
Divers 25 718,00 F

SON FONCTIONNEMENT

Ayant acquitté une cotisation annuelle de 55 F, les volontaires s'inscrivent dans le chantier de leur choix (période scolaire ou extrascolaire): 400 programmes en cours.

Les chantiers durent en général 1 semaine (les frais d'hébergement et de nourriture de 110 à 220 F selon les cas, sont à la charge des volontaires qui doivent participer à la préparation des repas).

On travaille de 9 h à 17 h avec interruption pour le déjeuner et le thé...

Les étrangers sont admis dans la mesure où ils sont à même de s'exprimer de manière suffisamment intelligible en anglais.

Les stagiaires acquièrent en certains cas une véritable formation professionnelle (pratique de la pierre sèche, façonnage des haies, etc)

Le BTCV organise également des chantiers ouverts aux scolaires et aux chômeurs.

CONCLUSION ?

Il y a certainement des idées à retenir de cette expérience même si elle n'est pas actuellement transposable en France, ne serait-ce que par l'importance de la contribution financière de l'Etat ou ses différentes collectivités.

Ainsi, en 1983 pour chaque cotisation individuelle de 55F, ont versé : l'Etat 770 F ; les collectivités locales 550F ; le mécénat industriel ou autre 330 F et les dons 77F.

Nous n'en sommes pas là.....

Néanmoins, les associations de la FFSPN qui organisent des chantiers, peuvent tirer argument pour trouver les moyens nécessaires.

En Grande Bretagne, l'Etat et les collectivités locales ont compris l'intérêt du travail réalisé par le BTCV. Assurant des tâches d'intérêt collectif, il accroît la sensibilisation du grand public à la conservation du patrimoine naturel, fournit en certain cas, une formation professionnelle et emploie des chômeurs.

Ne sommes-nous pas capables d'en faire autant?

J.P. RAFFIN

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Conservation Volunteers Training Centre
Balby Road
Doncaster
South Yorkshire
DN 4 ORH
United Kingdom

CATASTROPHES NATURELLES:

Faut-il accuser la nature ... ou l'homme?

Les catastrophes naturelles ont fait six fois plus de victimes dans les années 70 que dans les années 60, alors que leur nombre n'a augmenté que de 50%. Pourquoi? Ce document montre que l'homme transforme l'environnement, le rendant ainsi plus sujet aux catastrophes et devenant lui-même plus vulnérable. Alors que des événements imprévus tels que sécheresse, inondations, tremblements de terre ou ouragans peuvent être naturels, leurs conséquences catastrophiques, elles, relèvent de l'activité humaine.

Sécheresse: Début 1984, selon la FAO, 150 millions de personnes en Afrique étaient au bord de la famine à cause de la sécheresse. Les faibles précipitations en sont certainement la cause, mais les activités humaines ne font qu'aggraver la situation.

Les hauts plateaux en Ethiopie font l'objet d'un tel abus d'exploitation, de pâturages et de déboisement, que l'érosion emporte un milliard de tonnes de couche arable par an. Les régions érodées sont plus sujettes à la sécheresse car les sols retiennent de moins en moins d'eau, ce qui les rend également plus sujets aux inondations. Les Andes, où l'an dernier, la sécheresse a sévi dans les hautes vallées, sont également menacées d'érosion.

Inondations: Les inondations ont atteint trois fois plus de personnes dans les années 70 (15,4 millions) que dans les années 60 (5,2 millions). Un facteur clé de cette augmentation est le déboisement. La couverture forestière absorbe la pluie, protège le sol de l'érosion, et la riche couche arable fonctionne telle une éponge et réduit les crues subites.

De récentes inondations dans le sud du Brésil, dans le nord-est de l'Argentine, dans le bassin du Gange et du Yangtsé en Chine et dans les bassins du Fleuve Jaune sont directement liées au déboisement en amont.

Les pauvres dans les villes du Sud sont plus menacés, car ce sont eux qui sont obligés de construire des logements sur une terre sujette aux inondations, ou sur des collines exposées aux glissements de terrain durant les orages.

Cyclones: Un cyclone est une tempête des tropiques, d'une vitesse supérieure à 118km/h (73 mph). Dans les Caraïbes et dans l'Atlantique, il porte le nom d'ouragan, dans l'Océan Indien celui de cyclone, dans le Pacifique celui de typhon et dans la région des Philippines celui de baguio; mais le phénomène reste le même.

Contrairement à la sécheresse et aux inondations, les cyclones sont d'origine purement climatique, et ne sont pas dus à l'homme. Le mieux que l'homme puisse faire est de minimiser les dégâts - en construisant des bâtiments plus résistants, mais pas en bord de mer, où ils sont plus vulnérables aux houles qui suivent les grands vents.

Il est évident que le recours à l'alerte et à l'évacuation a réduit le nombre de morts. En 1974, deux cyclones identiques ont fait 8 000 victimes au Honduras, et seulement 49 à Darwin, en Australie, qui, elle, avait été évacuée.

Les tremblements de terre sont les catastrophes les plus meurtrières, faisant

38 970 victimes par an dans les années 70. Ils surviennent principalement le long de failles géologiques entre des plateaux continentaux, et les savants espèrent être bientôt en mesure d'en réduire la force en lubrifiant les couches rocheuses du sous-sol avec de l'eau.

Les dégâts dus aux tremblements de terre pourraient être considérablement réduits en évitant simplement de construire sur des failles de tremblement de terre connues. Les savants tentent de prévoir les tremblements de terre, afin de permettre l'évacuation, et des méthodes nombreuses et variées sont utilisées.

Plusieurs organisations de secours commencent à ressentir à présent le besoin de mettre l'accent sur le développement plutôt que sur les secours d'urgence. Des experts reconnaissent maintenant que la plupart des victimes de catastrophes sont autant victimes de la pauvreté et du sous-développement que de la sécheresse ou d'un tremblement de terre. D'après un rapport publié par la Croix Rouge suédoise intitulé "Mieux vaut prévenir que guérir", les principales catastrophes naturelles sont essentiellement des problèmes de développement non résolus. Les secours d'urgence pourraient même aggraver les choses en renforçant le statu quo qui a été en premier lieu à l'origine du désastre.

Les oeuvres de secours détournent également les fonds du développement, font obstacle aux efforts personnels et à la reconstruction, et sont souvent inadaptées. Le rapport de la Croix Rouge suédoise note le cas de dons de couvertures à l'Inde, offertes par l'Inde au Népal et rendues par le Népal à l'Inde, sans avoir été nulles part utilisées ou désirées.

Selon le document Earthscan, l'homme ne parviendra à véritablement maîtriser les forces de la nature qu'en empêchant les catastrophes, grâce à des actions communautaires, à une planification préalable et à un développement équilibré sur le plan écologique.

— vie associative —

AVIS TRES IMPORTANT A TOUTES LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FFSPN

Le Conseil National de la FFSPN s'est réuni comme d'habitude lors de l'Assemblée Générale de Vichy, le 31 mai dernier.

Constant que l'utilité et la fonction du Conseil National sont mal perçues par la plupart de nos associations, le Conseil est d'avis qu'il faut faire quelque chose et ranimer l'intérêt des Membres de la Fédération pour cette institution. Il faut qu'avant l'an prochain, le Conseil National ait une réelle représentation.

Dans cette perspective, le Conseil National m'a fait l'honneur de m'élire coordinateur et c'est à ce titre que je m'adresse à vous.

Vous devez en effet bien vous remettre en mémoire que le Conseil National de la FFSPN est explicitement prévu dans les statuts de celle-ci (art.12) et que son fonctionnement est défini par le règlement intérieur (art.9). Vous trouverez copie de ces deux textes en annexe.

Le rôle du Conseil National est primordial; il consiste avant tout à préparer la définition de la politique générale de la FFSPN. Il y a, chaque instant, des choix à faire. Il est normal que l'ensemble des associations qui composent la Fédé, même et surtout celles qui ne sont pas présentes à son conseil d'administration, soient associées aux droits de ces options. Elles ont toutes voix au chapitre par exemple au travers des Assemblées Générales.

Mais ces associations sont en si grand nombre et sont souvent si éloignées les unes des autres qu'elles peuvent difficilement espérer se faire représenter en permanence. C'est pourquoi, les statuts ont prévu de faire élire les Conseillers régionaux, un par région administrative, c'est à dire les membres du Conseil d'administration de la FFSPN et les représentants des associations nationales à caractère spécialisé, constituent le Conseil National.

Cette institution statutaire comble une lacune. S'il fonctionne bien (et j'ai la ferme intention de lui donner les moyens de fonctionner efficacement), le Conseil National est le lien nécessaire entre les associations. Beaucoup parmi vous en effet se plaignaient d'un manque de communication interne. La lettre du Hérisson a été créée pour améliorer la situation. Vos collègues du Conseil d'Administration assurent la présence permanente de la Fédé auprès des instances officielles nationales ou internationales.

J'ai été désigné pour vous aider dans toute la mesure de mes moyens. J'en ai la possibilité

car je suis entièrement disponible. N'hésitez pas à prendre contact directement avec moi. Je réponds à toutes les lettres et je peux me déplacer pour vous rencontrer. Ce qui est urgent, c'est causer entre nous, nous comprendre, harmoniser nos points de vue. Croyez que j'y mettrai la meilleure volonté. Cela me semble facile puisque nous poursuivons tous le même but.

Le conseiller régional doit être obligatoirement élu parmi les membres d'une association membre de la FFSPN, mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait des responsabilités. Il suffit qu'il soit bien informé des impératifs de la protection de la nature et des problèmes essentiels. Il est aussi souhaitable naturellement qu'il soit disponible dans la plus large mesure possible. Il ne doit pas être déjà administrateur de la FFSPN, mais il pourra très bien par la suite, si cette fonction le tente, se porter candidat.

Il est prévu que le Conseil National se réunisse au moins une fois par an. Il est de tradition que cette réunion annuelle ait lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FFSPN. Mais le Conseil peut très bien en décider autrement. En outre, il peut être réuni chaque fois qu'une question importante requiert son avis.

Je vous demande donc instamment de vous grouper le plus tôt possible dans le cadre de votre région administrative afin d'élire votre conseiller régional et son suppléant avant la fin de l'année. Dès que vous m'aurez communiqué le résultat de ces élections, je vous proposerai une première réunion que je tâcherai de situer dans une région centrale au tout début de 1985. Vos suggestions pour le lieu et la date seront les bienvenues. Pensez aussi dès maintenant aux thèmes principaux qui pourront y être débattus. J'attends vos réponses.

A bientôt. Gardez le contact.

Guy JOURDAN
"Chantereine"
58440 LA CELLE SUR LOIRE
tél. (86) 26.09.62

ANNEXE.

Extrait des statuts de la FFSPN
Article 12 "la réunion commune des administrateurs, des Délégués régionaux élus par les associations....."

Extrait du règlement intérieur de la FFSPN
Article 9: "Le Conseil national se réunit chaque année avant le....."

Ces articles seront reproduits dans le prochain numéro.

LA GRILLE DE SALAIRE DE LA FFSPN

DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS QUI EMPLOIENT DU PERSONNEL NOUS DEMANDENT LA GRILLE DE SALAIRE UTILISEE PAR LA FFSPN. NOUS REPRODUISONS CI-DESSOUS CETTE GRILLE ET LES PRINCIPES QUI LA REGISSENT.

NOUS RAPPELONS QUE NOUS TENONS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS LES CONTRATS TYPES UTILISES PAR LA FFSPN. PRECISER SI VOUS SOUHAITEZ :

- CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS PLEIN
- CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
- CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

SEUL LE COUT DES PHOTOCOPIES ET LE PORT (SAUF SI VOUS LES PRENEZ A NOS BUREAUX DE PARIS) SONT FACTURES.

Les salariés de la FFSPN reçoivent une rémunération mensuelle ou horaire fixée à partir :

- de l'ancienneté
- du classement du salarié dans une catégorie.

Le salaire horaire est déterminé en divisant le salaire mensuel par 169.

La valeur du point est fixée à 22,53 F au 1.7.84. Il augmente tous les 6 mois (1er janvier et 1er juillet) d'un pourcentage égal à l'augmentation de l'indice INSEE du coût de la vie.

Lors de l'embauche, l'ancienneté est reprise intégralement pour les emplois du même type que ceux pour lesquels le salarié est embauché, et à moitié pour les autres emplois. Elle est déterminée à l'embauche et figure dans le contrat de travail (sur présentation des certificats de travail). Pour le calcul de l'ancienneté, la progression suivante est adoptée :

- .7 points par an pendant les 3 premières années
- .6 points par an pendant les 3 années suivantes
- .5 points par an pendant les 3 années suivantes
- .4 points par an pendant les 3 années suivantes
- .3 points par an au-delà de 12 ans.

En ce qui concerne le calcul de l'ancienneté, le temps partiel supérieur à 800 heures par an est assimilé à un temps complet. Pour un temps partiel compris entre 400 et 800 heures par an, l'ancienneté est prise pour 1/2 année. Pour un temps partiel inférieur à 400 heures par an, l'ancienneté est calculée par addition des heures-400 heures équivalent à 1/2 année.

Groupe	Nature de l'emploi	Indice de départ
1	femme de ménage homme d'entretien	200
2	dactylo-employé aux écritures	210
3	Dactylo qualifiée	230
4	Secrétaire, animateur, personnel d'accueil spécialisé	250
5	animateur spécialisé, technicien (référence des tâches cf CNRS)	280
6	secrétaire de direction ingénieur, chargé d'études (niveau maîtrise) peut-être responsable d'une équipe inférieure à 10 personnes.	310
7	Directeur administratif, directeur scientifique, directeur d'étude. Peut-être responsable de plus de 10 personnes.	340
8	échelon de promotion de l'échelon précédent	370

Les jours fériés et payés sont les suivants:
1er janvier, lundi de Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Ascension, lundi de pentecôte, 14 juillet, 15 Août, 1er Novembre, 11 Novembre, 25 Décembre.

Lorsque les nécessités de service obligeront un salarié à travailler l'un de ces jours, il bénéficiera d'une récupération égale à un jour et demi.

Groupe	indice de départ	A N C I E N N E T E											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	200	207	214	221	227	233	239	244	249	254	258	262	266
2	210	217	224	231	237	243	249	254	259	264	268	272	276
3	230	237	244	251	257	263	269	274	279	284	288	292	296
4	250	257	264	271	277	283	289	294	299	304	308	312	316
5	280	287	294	301	307	313	319	324	329	334	338	342	346
6	310	317	324	331	337	343	349	354	359	364	368	372	376
7	340	347	354	361	367	373	379	384	389	394	398	402	406
8	370	377	384									

publications

ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS

Mme Huguette BOUCHARDEAU a demandé à un groupe de travail, de mener une réflexion nouvelle sur la gestion des déchets dangereux.

Jean SERVAN, qui a présidé ce groupe de travail, vient de publier à la Documentation Française, le rapport final qui décrit la situation actuelle dans ce domaine, et propose de nouvelles mesures à prendre pour garantir à court et à long termes la sécurité de l'environnement.

Disponible à la :

DOCUMENTATION FRANCAISE
29/31, Quai Voltaire
75340 PARIS Cédex 07
Prix : 80,00 F

Le Document dossier d'Europe Environnement n°215 (6 sept.84) est consacré à la proposition de directive CEE relative à l'établissement de plans d'intervention d'urgence contre les déversements accidentels d'hydrocarbures en mer.

On peut le consulter à la FFSPN (ou le recevoir 20,00 F pour frais de copie et de port).



colloques

CONFERENCE INTERNATIONALE D'ACTION CONTRE LA MORT DES FORETS ET LA POLLUTION

Cette conférence aura lieu les 28-30. Sept. à EGG et à ANDELSBUCH (près de Bregeur en Autriche).

Les principaux thèmes :

- élaboration d'un programme pour coordonner l'information libre et méthodes de travail à travers les frontières

- recherche d'idées pour influencer et changer l'attitude et le mode de vie des hommes.

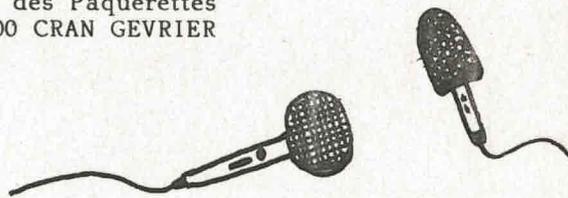
Pour toute information ou inscription, contacter:

Aktionseinheit gegen das Waldsterben Postfach 570, D 7290 Freudenstadt.

A l'initiative de la Coopérative de produits biologiques AQUARIUS, une grande Foire Exposition, à l'image du salon MARJOLAINE à Paris, aura lieu les samedi 27 et dimanche 28 octobre 1984 à ANNECY (Hte Savoie).

Pour tous renseignements, écrire à :

CHENEVIS
Coop Aquarius
Ferme Aymonier
Rue des Pâquerettes
74000 CRAN GEVRIER



INFAC TERTIAIRE SOCIAL organise un stage de formation de 10 semaines réparti sur 1 ou 2 ans sur le thème :

"Découverte de la Nature et de l'Environnement"

Il s'adresse aux:

- animateurs des activités de Découverte de la Nature et de l'Environnement
- moniteurs de Centre de vacances
- professionnels du secteur socio-éducatif.
- responsables d'animation
- représentants des collectivités locales.

Pour tous renseignements, écrire à :

INFAC TERTIAIRE SOCIAL
51, rue Jacques Kablé
94130 NOGENT/MARNE
Tél. 876.80.94- Poste 227

*
* *

inute... dernière minute... derr

L'A.F.R.P.N. DECIDE DE REMPLACER BORIC

Pour acheter et réintroduire un lynx destiné à remplacer celui qui a été abattu en mai dernier, l'Association Fédérative Régionale de Protection de la Nature (Alsace) a lancé une collecte de fond. Elle a déjà récolté sur place 10 000,00F, mais ce n'est pas suffisant.

Toutes les associations peuvent contribuer à la réussite de cette opération, soit en récoltant des dons, soit en vendant carte postale et posters (disponibles à l'AFRPN, 8, rue de la Bourse 68100 MULHOUSE) au profit de cette opération.

Le lâcher du remplaçant de BORIC devrait avoir lieu dès les premiers mois de l'année 1985.



INFO ASSOCIATIONS

M. Yannick BLANC a été nommé cet été au Cabinet de Madame Huguette BOUCHARDEAU, Ministre de l'Environnement. Il est plus particulièrement chargé du monde associatif. A ce titre, il souhaite vivement aller voir ce qui se passe sur le terrain et, pour ce faire, serait heureux que les associations de la FFSPN l'invitent à venir chez elles.

Alors ? A vos plumes ou à votre téléphone.

(M. Yannick BLANC, Conseiller technique auprès de Mme Le Ministre de l'Environnement, 14, bd du Général Leclerc 92524 NEUILLY/SEINE Cédex - Tél. (1) 758.12.12)

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la Publication : Y. BENASSI

Rédaction : FFSPN - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05 - Tél. (1) 336.79.95

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES - 8, Villa des Fleurs- 92400 COURBEVOIE
Commission paritaire en cours.

Vente par abonnement.

